FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT FINANCIER
et
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
et
RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 5I (A/39/5/Add.9)

NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT FINANCIER
et
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1983
et
RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 51 (A/39/5/Add.9)

NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original : anglais]
[11 juillet 1984]

TABLE DES MATIERES

		Pages
LETTRE D'ENVOI		iv
I.	RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1983	1
II.	RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III.	ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1983	
	Etat I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1982-1983 terminé le 31 décembre 1983	10
	Etat II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1983	11
	Tableau 2.1 Tableau des contributions non encore versées au 31 décembre 1983	12
ANNEXE		
Notes relatives aux états financiers		16

84-17173 3419S (F)

LETTRE D'ENVOI

Le 18 juin 1984

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité sur ces comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) A. K. Azizul HUQ

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1983

Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 1982-1983 terminé le 31 décembre 1983. Les états financiers, au nombre de deux, complétés par un tableau et par des notes, font partie intégrante du rapport financier. Les principes comptables importants sont décrits dans les notes des états financiers (voir annexe). Ces comptes ont été présentés au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1984, conformément à l'article 11.4 du règlement financier.

Récapitulation

2. Par sa résolution 31/202 du 22 décembre 1976, l'Assemblée générale a décidé de créer le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel dont l'objet est de renforcer l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à répondre avec rapidité et souplesse aux besoins des pays en développement. Les procédures générales régissant le fonctionnement du Fonds ont été établies en application de la résolution 31/203.

3. En vertu d'une décision adoptée par le Conseil du développement industriel à sa onzième session 1/ et approuvée ultérieurement par l'Assemblée générale (résolution 32/166 du 19 décembre 1977), le niveau souhaitable des ressources du Fonds est de 50 millions de dollars par an. Cependant, comme le montre le tableau suivant, le montant total des annonces de contributions annuelles a toujours été très inférieur à ce niveau :

Contributions annoncées pour l'année	En millions de dollars des Etats-Unis
1978	9,9
1979	12,2
1980	14,0
1981	13,1
1982	13,2
1983	14,2
1984 (montant estimatif)	13,7

4. Les contributions peuvent être classées en quatre grandes catégories : contributions générales en monnaies convertibles; contributions générales en monnaies non convertibles; contributions spéciales en monnaies convertibles; et contributions spéciales en monnaies non convertibles. Les contributions générales en monnaies convertibles sont les seules qui permettent au Secrétariat d'élaborer librement les programmes.

5. Le Fonds a commencé ses activités le 1er janvier 1978. Les neuf éléments prioritaires de programme auxquels s'appliquent les activités financées par le Fonds sont les suivants :

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

Mise au point et transfert de techniques industrielles et information industrielle

Coopération économique entre pays en développement

Stages de formation et renforcement des institutions de formation industrielle dans les pays en développement

Infrastructure institutionnelle pour l'industrie

Industrie de transformation des ressources naturelles locales, y compris les industries orientées vers l'exportation

Industries satisfaisant les besoins essentiels et appui aux industries rurales

Activités de promotion

Autres activités

6. Ces secteurs prioritaires, dont est convenu le Conseil lors de la création du Fonds, demeurent valables. Dans le cadre de ces derniers, on s'est cependant efforcé pendant l'exercice biennal 1982-1983 de parrainer certains programmes d'un intérêt particulier, à savoir ceux concernant les pays les moins avancés, la Décennie du développement industriel de l'Afrique, l'énergie et l'environnement.

7. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des activités du Fonds pour l'exercice biennal 1982-1983. On y trouvera également, à titre de comparaison, les chiffres de l'exercice biennal précédent :

	1982-1983	1980-1981
	(En millions de dollars des Etas-Unis)	
Recettes provenant des annonces de contributions	27,3	29,5
Recouvrements effectués au cours de l'exercice biennal	27,4	29,0
Nombre de projets approuvés au cours de l'exercice biennal	381	418
Valeur des projets approuvés au cours de l'exercice biennal	31,5	32,5
Montant total des dépenses effectuées au cours de l'exercice biennal	31,8	27,1

Recettes et dépenses

8. Le montant des contributions au Fonds pour l'exercice biennal 1982-1983 a été inférieur de 2,2 millions de dollars à celui de l'exercice biennal 1980-1981. Le revenu des placements a augmenté de 0,3 million de dollars, grâce à la poursuite d'une gestion efficace des liquidités. Le montant total des dépenses a augmenté de 4,7 millions de dollars. Ces augmentations se sont situées principalement dans les domaines suivants : traitements et dépenses connexes de personnel (3,5 millions de dollars), services contractuels (0,6 million de dollars) et dépenses de fonctionnement (0,6 million de dollars). De légères diminution ont été enregistrées dans d'autres secteurs.

9. Le total des recettes pour 1982-1983 a été établi, déduction faite d'une créance irrecouvrable de 195 949 dollars correspondant à l'annonce de contribution faite par le Gouvernement iranien prérévolutionnaire.

Actif et passif

10. Le montant total de l'actif a augmenté de 4,1 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. L'encaisse a diminué de 0,5 million de dollars, se maintenant plus ou moins à son niveau antérieur. Le montant des contributions annoncées non encore versées a augmenté de 2,6 millions de dollars. Le montant élevé de l'encaisse (19,3 millions de dollars) s'explique par le fait qu'une très grande proportion d'annonces de contribution concernent des projets spéciaux, qui impliquent des négociations beaucoup plus longues et une réalisation beaucoup plus lente. Pour 1984 et les années suivantes, par exemple, sur un montant total d'annonces de contribution s'élevant à ce jour à 13,8 millions de dollars, 10,5 millions de dollars concernent des projets spéciaux; sur le total des annonces de contribution concernant les projets spéciaux, 9,6 millions de dollars doivent être déboursés en monnaies convertibles. Sur le montant total de l'encaisse, soit 19,3 millions de dollars, 16,5 sont en monnaies convertibles, dont 14,2 en dépôts à terme et en comptes à vue (porteurs d'intérêts).

11. Sur le montant total des sommes à recevoir, les intérêts échus à recevoir représentent 0,3 million de dollars. Le montant des sommes à recevoir a diminué de 0,3 million de dollars, en grande partie du fait de la diminution des avances consenties. Les charges différées et les actifs divers accusent une augmentation de 2,1 millions de dollars, en grande partie du fait de la forte augmentation des engagements pour les exercices futurs, qui ne figurent pas parmi les dépenses de l'année en cours, mais sont comptabilisées comme charges différées et, en tant que telles, figurent parmi les dépenses de l'exercice suivant.

12. Le montant des sommes à payer a augmenté de 1,4 million de dollars. Cette augmentation est imputable au montant élevé des engagements de 1982 non encore réglés qui sont maintenant incorporés aux sommes à payer. Les engagements de l'année en cours ont diminué de 1,8 million de dollars, tandis que ceux de l'année suivante ont augmenté de 2,1 millions de dollars. Conformément aux règles de gestion financière du Fonds, une réserve d'exploitation de 0,2 million de dollars a été créée. Le montant des recettes comptabilisées d'avance a augmenté de 4,3 millions de dollars et comprend les annonces de contributions faites pour les années suivantes.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale et à l'article XI de l'annexe spéciale du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies relative au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié pour la première fois les comptes du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel créé en vertu des résolutions 31/202 et 31/203 de l'Assemblée générale datées du 22 décembre 1976. Auparavant, les comptes du Fonds n'étaient pas distincts de ceux de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et étaient, par suite, incorporés aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège de Vienne et le Comité a suivi la méthode axée sur la vérification des systèmes applicable à toutes les autres organisations du système des Nations Unies dont le Comité est chargé de vérifier les comptes.

3. Les principales questions qu'a soulevées notre vérification sont présentées ci-après. Nous avons évoqué ces problèmes avec l'Administration, dont nous avons, lorsque nous l'avons jugé utile, mentionné les réponses.

Résumé des conclusions

4. Notre vérification a révélé qu'un montant substantiel des contributions annoncées n'avait pas encore été payé et que les contributions annoncées chaque année au Fonds étaient très inférieures au niveau approuvé par l'Assemblée générale. Nous avons également noté que l'apurement des comptes bancaires n'était pas à jour et que des dépôts non identifiés et des chèques non réglés n'étaient pas compensés en temps voulu.

5. Nous avons observé en outre que les états financiers n'avaient pas été établis sur une base annuelle pour 1982 et 1983, comme le prévoyaient les règles de gestion financière du Fonds.

6. Notre examen des activités menées au titre des projets a montré que, dans certains cas, les dépenses dépassaient le montant des crédits alloués ou qu'elles avaient été engagées sans allocations correspondantes, tandis que, dans d'autres cas, les crédits alloués n'étaient pas utilisés ou ne l'étaient qu'en faible partie. Nous avons également noté le retard inhabituel mis à commencer un projet pour lequel n'existait aucun plan de travail et plusieurs cas où avait été octroyée au gouvernement hôte une avance aux dépenses locales supérieure aux limites prescrites.

7. D'autre part, les autorisations de voyage n'avaient pas été délivrées en temps voulu et des indemnités pour excédent de bagage avaient été versées contrairement aux instructions en vigueur. Au surplus, l'Administration nous a informés qu'un montant de 195 949 dollars avait été annulé en tant qu'annonce de contribution irrecouvrable.

Gestion des liquidités

Recouvrement des contributions annoncées et non encore versées

8. Notre vérification a montré qu'au 31 décembre 1983, les contributions annoncées et non encore versées pour 1983 et les années antérieures s'élevaient à 2,4 millions de dollars. Des contributions gouvernementales d'un montant total de 30 416 dollars étaient dues depuis 1977 ou les années antérieures et un montant de 1,3 million de dollars représentait les contributions annoncées et non encore versées pour l'exercice biennal 1978-1979.

9. Nous avons noté en outre que les annonces de contributions annuelles au Fonds étaient très inférieures au niveau de ressources annuel approuvé par l'Assemblée générale et que, pour l'exercice biennal 1982-1983, elles accusaient une augmentation de moins de 1 p. 100 par rapport à l'exercice biennal 1980-1981.

10. Nous avons recommandé, avec l'accord de l'Administration, d'intensifier les efforts en vue de parvenir au niveau souhaitable de ressources et de recouvrer l'arriéré des contributions annoncées. L'Administration a déclaré en outre que le problème ne résidait pas dans la gestion des liquidités, mais dans l'élaboration et l'examen des projets par les pays donateurs. Elle a également déclaré que, si le montant des contributions annoncées chaque année au Fonds demeurait très inférieur à celui que l'Assemblée générale avait approuvé, compte tenu de la récession mondiale des années 80, l'augmentation apparemment modeste des annonces au cours des quelques dernières années constituait un résultat positif.

Apurement des comptes bancaires

11. Nous avons noté que, dans huit cas, les apurements avaient été effectués après deux à trois mois et que ni les relevés bancaires, ni les bilans de fin d'année établis au 31 décembre 1983 concernant cinq dépôts à terme ou comptes à vue, n'avaient été reçus et apurés par la Section chargée de l'apurement des comptes.

12. Nous avons noté en outre que des entrées de caisse non identifiées restaient longtemps sur le compte d'attente et que les mesures appropriées n'étaient pas prises concernant les chèques dont la date de présentation était passée depuis longtemps.

13. Nous avons recommandé de procéder régulièrement à l'apurement de tous les comptes bancaires, comme le prévoit la règle 111.9 du Règlement financier de l'ONU. Il faudrait s'efforcer d'identifier les dépôts à terme et les chèques dont la date de présentation était passée depuis longtemps devraient faire l'objet d'un examen et d'une prise en compte conformément aux instructions pertinentes.

14. L'Administration a déclaré que l'apurement des comptes bancaires était parfois retardé en raison des retards intervenus dans la réception des relevés bancaires; certains encaissements non identifiés demeuraient en suspens du fait que les donateurs ne fournissaient pas de réponse claire; et qu'on accélèrerait l'adoption de mesures appropriées touchant certains chèques dont la date de présentation était passée depuis longtemps.

Exercice financier

15. Le rapport et les états financiers du Fonds ont été établis pour l'exercice biennal 1982-1983 conformément aux règles d'établissement des rapports en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'ONUDI et à l'article 2.1 du Règlement financier de l'ONU, qui prévoit que l'exercice comprend deux années civiles consécutives.

16. Nous avons toutefois noté que les règles de gestion financière 401.1 et 402.1 du Fonds prévoient que l'exercice du Fonds correspond à l'année civile et que les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent à toute question qui n'est pas visée par les règles de gestion financière du Fonds. D'autre part, les résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a créé le Fonds et prescrit les procédures régissant ses activités ont également stipulé que tous les programmes du Fonds devaient être établis et soumis chaque année au Conseil du développement industriel. L'assistance en matière de coopération technique est par conséquent programmée et réalisée sur une base annuelle.

17. Nous avons donc recommandé que le rapport et les états financiers du Fonds soient établis sur une base annuelle conformément aux règles de gestion financière du Fonds. L'Administration nous a informés que les exercices financiers de l'ONUDI étaient biennaux, tandis que ceux du Fonds étaient annuels. Néanmoins, elle engagerait des consultations avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour décider si les rapports à l'avenir seraient établis sur une base biennale.

Activités menées au titre des projets

Contrôle budgétaire

18. Nous avons noté que, pour un certain nombre de projets, le montant des dépenses avait dépassé les allocations de crédit ou que des dépenses avaient été engagées sans allocations correspondantes et que, au 31 décembre 1983, pas moins de 94 projets achevés avaient des soldes inutilisés d'un montant de 1,25 million de dollars environ, ce qui indiquait que la clôture financière des projets intervenait longtemps après leur achèvement sur le terrain.

19. Nous avons observé en outre que, contrairement à la disposition figurant dans l'Instruction financière et comptable No 50 en vertu de laquelle les avances de fonds octroyées au gouvernement bénéficiaire au titre des dépenses locales ne devaient pas dépasser 80 p. 100 du montant, une avance de 100 p. 100 a été autorisée dans certains cas. De ce fait, d'importants soldes inutilisés ont été conservés pendant une longue période et le règlement des comptes de projet en a été indûment retardé.

20. Nous avons recommandé de renforcer encore les procédures de contrôle des allocations de crédit, de procéder en temps voulu à la clôture financière des projets achevés et de suivre strictement les instructions relatives aux avances octroyées aux gouvernements bénéficiaires au titre des dépenses locales. L'Administration nous a informés qu'on se préoccupait tout particulièrement d'assurer sans délai la clôture opérationnelle et financière des projets.

Exécution des projets

21. Notre enquête a révélé en outre que pas moins de 51 projets, dont les allocations budgétaires pour 1983 allaient de 5 000 à 232 104 dollars, n'avaient même pas débuté, tandis que, pour 21 autres projets, la comparaison du montant des dépenses (0,6 million de dollars) avec celui des allocations budgétaires (3,3 millions de dollars) indiquait un taux d'exécution de 18 p. 100.

22. Nous avons noté qu'un autre projet avait été approuvé avant acceptation par le gouvernement bénéfiaire du budget et de la documentation s'y rapportant. Le projet ne comportait aucun plan de travail et a commencé près d'un an après la date prévue en raison des retards intervenus dans le choix des experts et des participants.

23. Nous avons recommandé, avec l'accord de l'Administration, de renforcer encore les fonctions de suivi et de soutien des projets afin d'en améliorer l'exécution et d'en assurer l'achèvement en temps voulu. L'Administration a en outre indiqué que le taux général d'exécution des projets financés par le Fonds était en moyenne de 62 p. 100, bien qu'il varie considérablement - entre 68 et 83 p. 100 - selon les éléments de financement. Ce taux insuffisant d'exécution tient probablement à un échelonnement trop optimiste des crédits au moment de l'établissement des budgets. On a été particulièrement soucieux d'échelonner de manière réaliste les projets de l'ONUDI pour 1984 et il est certain que le taux d'exécution s'améliorera dans l'avenir.

Frais de voyage

24. Nous avons constaté qu'en certains cas les autorisations de voyage n'étaient pas délivrées avant le début du voyage et que les participants assistant à des réunions ou à des programmes de formation d'une durée inférieure à un mois percevaient une indemnité pour excédent de bagage contrairement aux dispositions de l'Instruction financière et comptable No 50.

25. Nous avons recommandé, avec l'accord de l'Administration, de délivrer les autorisations de voyage avant que ceux-ci ne soient effectués et de subordonner le paiement d'indemnités pour excédent de bagage aux instructions existantes. L'Administration a néanmoins déclaré qu'il convenait de déroger parfois aux directives, en fonction de la nature du voyage.

Annulation de créances irrecouvrables

26. L'administration a informé le Comité qu'un montant de 195 900 dollars avait été déduit des recettes en tant que créance irrecouvrable, avec l'approbation du Secrétaire général.

Remerciements

27. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres de leur personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) A. K. Azizul HUQ

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés I et II, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel pour les années 1982 et 1983. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers représentent bien la situation financière à la fin de l'exercice et les résultats des opérations du Fonds pour la période terminée. Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables établis et ils étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) A. K. Azizul HUQ

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le 13 juin 1984

IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1983

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1982-1983 terminé le 31 décembre 1983

(En dollars des Etats-Unis)

	1983	1981
Recettes		
Contributions annoncées	27 330 975	29 465 839
Revenu des placements	3 261 519	2 998 131
Recettes accessoires	-	1 600
Total	30 592 494	32 465 570
Dépenses		
Traitements et dépenses connexes de personnel	8 066 684	4 537 151
Frais de voyage	366 978	185 753
Services contractuels	4 423 145	3 774 791
Dépenses de fonctionnement	4 949 419	4 320 169
Acquisitions	2 873 278	2 967 087
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	8 148 218	8 371 231
Total partiel	28 827 722	24 156 182
Dépenses d'appui au programme	2 972 261	2 942 173
Total dépenses	31 799 983	27 098 355
Excédent des recettes sur les dépenses pour la période considérée	(1 207 489)	5 367 215
A déduire : Ajustement pour la période précédente	-	274 070 a/
Excédent net des recettes sur les dépenses	(1 207 489)	5 093 145

a/ Ajustement correspondant à la surévaluation des recettes accessoires (233 665 dollars) et des recettes provenant des contributions annoncées (40 405 dollars) par la République de Corée pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979.

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Abd-El Rahman KHANE

Etat II

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1983

(En dollars des Etats-Unis)

	1983	1981
Actif		
Encaisse	19 339 927	19 824 324
Contributions annoncées non versées	15 900 136	13 271 432
Sommes à recevoir	522 726	813 550
Dû par le Fonds général de l'ONU	133 198	-
Charges différées et autres éléments d'actif	2 987 339	849 900
Total, actif	38 883 326	34 759 206
Passif		
Sommes à payer	1 471 231	40 208
Engagements non réglés	4 591 603	6 363 904
Engagements non réglés (exercices futurs)	2 987 105	848 368
Réserve d'exploitation	197 000	-
Dû au Fonds général de l'ONU	-	802 558
Recettes comptabilisées d'avance	13 755 543	9 418 835
Total, passif	23 002 482	17 473 873
Solde inutilisé		
Solde disponible au 1er janvier 1982	17 285 333	12 192 188
A ajouter:		
Excédent net des recettes sur les dépenses	(1 207 489)	5 093 145
Total partiel	16 077 844	17 285 333
A déduire :		
Virement aux réserves	197 000	-
Solde disponible au 31 décembre 1983	15 880 844	17 285 333
Total, passif et solde du Fonds	38 883 326	34 759 206

Certifié exact

Le Directeur exécutif,

(Signé) Abd-El Rahman KHANE

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Tableau des contributions non encore versées au 31 décembre 1983

Pays ou organisation	Contributions non encore versées au 1er janvier 1982	Contributions annoncées pour 1982-1983 et ajustements des annonces de contribution antérieures	Contributions annoncées pour les années suivantes	Montants recouvrés en 1982-1983	Perte ou gain au change	Contributions non encore versées au 31 décembre 1983
Afghanistan	-	3 000	1 500	3 000	-	1 500
Algérie	80 500	128 175	40 000	208 675	-	40 000
Allemagne, République fédérale d'	-	4 521 771	2 461 538	4 567 812	69 344	2 346 153
Angola	20 000	20 000	-	40 000	-	-
Arabie saoudite	-	2 000 000	-	2 000 000	-	-
Argentine	84 600	66 810	-	141 810	-	9 600
Australie	-	765 507	138 889	696 856	63 651	138 889
Autriche	(161 791)	1 245 519	655 738	1 033 627	50 101	655 738
Bahreïn	-	10 000	5 000	10 000	-	5 000
Bangladesh	4 000	8 000	2 200	9 950	50	4 200
Barbade	-	4 000	-	4 000	-	-
Belgique	66 666	1 293 027	450 704	1 359 693	-	450 704
Bénin	-	4 000	-	-	-	4 000
Bhoutan	-	3 066	1 200	3 066	-	1 200
Birmanie	1 000	2 000	1 000	2 986	14	1 000
Bolivie	3 300	1 700	-	5 000	-	-
Botswana	-	4 130	4 587	4 130	-	4 587
Brésil	-	30 000	15 000	15 000	-	30 000
Bulgarie	-	205 399	101 523	191 655	13 744	101 523
Burundi	-	3 340	-	3 340	-	-
Cameroun	-	7 255	-	6 376	879	-
Chili	-	20 000	10 000	20 000	-	10 000
Chine	-	713 991	403 030	692 351	21 640	403 030
Chypre	1 545	2 561	-	3 090	90	926
Colombie	262	11 417	5 700	11 679	-	5 700
Congo	15 133	10 000	10 000	16 867	(2 394)	20 660
Costa Rica	1 480	-	-	-	-	1 480
Côte d'Ivoire	-	242 309	152 490	138 928	11 371	244 500
Cuba	-	55 134	24 202	53 802	1 332	24 202
Djibouti	2 000	2 000	-	4 000	-	-
Dominique	-	1 000	1 852	-	-	2 852
Egypte	-	127 178	72 492	63 589	-	136 081
Equateur	-	7 000	5 000	7 000	-	5 000
Ethiopie	-	-	1 122	-	-	1 122
Fidji	-	2 200	1 050	2 200	-	1 050

Tableau 2.1 (suite)

Pays ou organisation	Contributions non encore versées au 1er janvier 1982	Contributions annoncées pour 1982-1983 et ajustements des annonces de contribution antérieures	Contributions annoncées pour les années suivantes	Montants recouvrés en 1982-1983	Perte ou gain au change	Contributions non encore versées au 31 décembre 1983
Finlande	354 404	333 969	-	224 656	114 763	348 954
France	-	1 825 481	1 069 182	1 670 669	154 812	1 069 182
Gambie	1 530	(1 530)	-	-	-	-
Ghana	-	7 273	-	7 273	-	-
Grèce	7 000	55 000	-	54 800	-	7 200
Guatemala	-	10 000	-	10 000	-	-
Guinée	-	6 072	-	6 072	-	-
Guinée-Bissau	39[illegible]	-	-	388	7	-
Guyana	93[illegible]	2 367	-	-	-	3 300
Haute-Volta	-	11 716	2 513	11 053	663	2 513
Honduras	-	1 000	-	-	-	1 000
Hongrie	-	130 357	68 074	130 357	-	68 074
Inde	10 286	2 000 000	1 000 000	2 010 286	-	1 000 000
Indonésie	-	100 000	50 000	100 000	-	50 000
Iran (République islamique d')	195 949	(110 949)	-	85 000	-	-
Iraq	-	338 983	-	-	16 402	322 581
Italie	(296 610)	4 092 483	2 515 723	3 334 517	461 356	2 515 723
Jamaïque	-	8 000	4 000	8 000	-	4 000
Japon	678 263	830 347	135 992	1 629 281	-	15 321
Jordanie	-	12 086	-	12 086	-	-
Kenya	15 554	17 952	17 037	20 867	2 639	27 037
Koweït	-	150 000	75 000	150 000	-	75 000
Lesotho	-	4 000	2 000	4 000	-	2 000
Liban	3 696	2 000	2 000	-	408	7 288
Libéria	-	2 500	-	2 500	-	-
Luxembourg	-	13 651	5 446	12 134	1 517	5 446
Madagascar	7 067	4 241	-	9 973	1 335	-
Malaisie	-	40 000	-	20 000	-	20 000
Malawi	-	4 896	2 344	4 973	(77)	2 344
Mali	-	1 767	-	-	556	1 211
Malte	-	8 896	-	8 878	18	-
Maroc	-	17 646	6 417	8 438	2 791	12 834
Maurice	-	1 883	836	1 894	(11)	836
Mexique	458	29 373	-	29 831	-	-
Mongolie	-	4 363	2 169	4 337	26	2 169
Mozambique	-	5 026	-	4 872	154	-
Népal	-	1 400	-	1 400	-	-
Nicaragua	1 000	-	-	1 000	-	-
Norvège	4 000	(39 612)	-	(39 612)	-	4 000
Oman	-	24 000	-	24 000	-	-

Pays ou organisation	Contributions non encore versées au 1er janvier 1982	Contributions annoncées pour 1982-1983 et ajustements des annonces de contribution antérieures	Contributions annoncées pour les années suivantes	Montants recouvrés en 1982-1983	Perte ou gain au change	Contributions non encore versées au 31 décembre 198
Organisation arabe de développement industriel	-	29 892	-	29 892	-	-
Ouganda	1 127	2 320	-	320	97	3 030
Pakistan	50 505	138 450	75 019	173 524	15 431	75 019
Panama	-	2 000	1 000	2 000	-	1 000
Paraguay	18 000	-	-	-	-	18 000
Pérou	-	-	20 000	-	-	20 000
Philippines	900	45 000	13 500	37 685	-	21 715
Pologne	11 295	406 291	157 895	417 586	-	157 895
Portugal	-	30 000	15 000	29 435	565	15 000
Qatar	-	60 000	-	60 000	-	-
République arabe syrienne	-	88 895	-	88 895	-	-
République centrafricaine	900	-	-	-	-	900
République de Corée	-	60 000	30 000	60 000	-	30 000
République démocratique allemande	-	658 815	507 692	665 749	(6 934)	507 692
République démocratique populaire lao	1 500	3 000	1 500	3 000	-	3 000
République-Unie de Tanzanie	-	4 516	1 643	3 735	781	1 643
Roumanie	-	36 364	-	36 364	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 038 125	382 757	-	800 638	442 895	1 177 349
Rwanda	-	5 600	4 000	5 600	-	4 000
Sénégal	22 000	1 000	4 000	-	-	27 000
Seychelles	-	1 000	-	1 000	-	-
Sierra Leone	9 000	(1 800)	-	7 200	-	-
Somalie	67	2 400	-	-	-	2 467
Soudan	61 228	30 000	11 719	-	-	102 947
Sri Lanka	3 000	6 000	3 000	5 882	118	6 000
Suède	307 291	418 102	-	649 138	76 255	-
Suisse	-	741 805	2 112 676 a/	741 805	-	2 112 676
Suriname	2 000	4 000	-	6 000	-	-
Swaziland	2 139	4 981	-	5 164	276	1 680
Tchad	7 068	-	-	-	2 225	4 843
Tchécoslovaquie	-	362 259	155 763	335 220	(220)	183 022
Thaïlande	-	46 288	23 084	46 228	60	23 084
Togo	3 534	6 335	1 257	3 248	1 779	6 099
Trinité-et-Tobago	-	40 000	20 000	40 000	-	20 000
Tunisie	23 000	54 916	22 101	73 433	4 483	22 101

Tableau 2.1 (suite)

Pays ou organisation	Contributions non encore versées au 1er janvier 1982	Contributions annoncées pour 1982-1983 et ajustements des annonces de contribution antérieures	Contributions annoncées pour les années suivantes	Montants recouvrés en 1982-1983	Perte ou gain au change	Contributions non encore versées au 31 décembre 1983
Turquie	2 615	488 030	204 082	404 691	73 486	216 550
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	1 372 403	657 895	1 405 487	(33 084)	657 895
Uruguay	830	-	-	-	-	830
Venezuela	-	42 000	-	41 963	37	-
Viet Nam	3 000	1 000	1 000	3 861	139	1 000
Yémen	55 000	(48 000)	-	-	-	7 000
Yémen démocratique	-	6 943	-	6 943	-	-
Yougoslavie	61 053	284 245	161 435	237 865	46 380	222 488
Zaïre	50 800	-	3 000	50 800	-	3 000
Zambie	14 000	27 022	11 194	36 336	2 917	12 963
Zimbabwe	-	18 020	11 538	18 020	-	11 538
Total	3 852 597 b/	27 330 975	13 755 543	27 419 112	1 619 867	15 900 136

a/ Dont une annonce de contribution pour 1985 de 1 056 338 dollars.

b/ Représentant un montant total de contributions non encore versées de 13 271 432 dollars au 31 décembre 1981, déduction faite d'un montant de 9 418 835 dollars, correspondant aux contributions annoncées pour l'année suivante et non encore versées à la même date.

ANNEXE

Notes relatives aux états financiers

Note 1 : Récapitulation de principes comptables importants

a) Les comptes du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe spéciale concernant le Fonds, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité publique. Le Fonds applique la norme comptable internationale 1 relative à la divulgation des principes comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et la spécialisation des exercices sont les notions comptables fondamentales. Lorsque lesdites notions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si une notion comptable fondamentale n'est pas appliquée, il faut le préciser en indiquant les raisons pour lesquelles elle n'est pas appliquée;

ii) La prudence, l'importance prédominante du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;

iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables importants qui ont été utilisés;

iv) L'indication des principes comptables importants qui ont été utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers du Fonds sont établis sur la base comptable du coût d'acquisition et n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'effet des changements de prix des biens et services.

c) L'exercice du Fonds correspond à l'année civile.

d) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

e) Conversion des monnaies. Les comptes du Fonds sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autre monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Contrôleur, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, indiquent les disponibilités, les placements et les contributions annoncées non versées (autres que les contributions annoncées pour des exercices à venir) ainsi que les sommes à recevoir et à payer au titre des opérations courantes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties en dollars des Etats-Unis aux taux de change applicables par l'ONU à la date des états.

f) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'"excédent net", les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers sous les résultats de l'exercice en cours de façon à ne pas les fausser.

g) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates fixées. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance.

h) Placements. Les fonds déposés sur des comptes bancaires, des certificats de dépôt, des dépôts à terme et des comptes de dépôt à vue porteurs d'intérêt sont incorporés à l'encaisse dans les états de l'actif et du passif.

i) Charges différées. Les charges différées comprennent des dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant l'exercice suivant. Ces objets de dépense comprennent les engagements approuvés pour les exercices financiers futurs si l'intérêt du Fond exige qu'ils le soient.

j) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consomptibles et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif du Fonds. Les achats sont imputés sur les comptes de projet de l'année où ils sont effectués.

k) Le Fonds comprend une provision pour les paiements à effectuer au titre de la prime de rapatriement ou pour faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. La provision pour la prime de rapatriement est calculée à raison de 8 p. 100 du traitement de base net de tous les agents engagés au titre des projets. La provision destinée à faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D représente 1 p. 100 du traitement de base net et est versée au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies.

l) Recettes accessoires :

i) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;

ii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iii) Lors de la côture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du solde du Fonds, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;

iv) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du Fonds;

v) Les sommes remboursées au titre des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel (7 p. 100 de la rémunération considérée aux fins de la pension dans le cas de participants admis à la Caisse le ler janvier 1967 ou après cette date, mais qui y sont restés affiliés moins de cinq ans sont portés au crédit du Fonds. Ces remboursements ont été interrompus à partir du ler janvier 1983, conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1982.

m) Conformément à la règle 405.2 du règlement financier du Fonds, une réserve opérationnelle a été constituée afin d'assurer au programme du Fonds les liquidités nécessaires et de compenser les fluctuations des mouvements de trésorerie. Au 31 décembre 1983, le montant de cette réserve a été fixé à 5 p. 100 des contributions générales en monnaies convertibles annoncées au Fonds pour la période 1982-1983.

n) Les engagements non réglés pour des années à venir sont comptabilisés comme charges différées et comme élément distinct du passif.

o) Les engagements des années antérieures continuent à être comptabilisés comme sommes à payer jusqu'à leur règlement. Les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit de projets et viennent en déduction des dépenses de l'exercice en cours.

p) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est prélevé sur les ressources du Fonds et autorisé par le Directeur exécutif au taux de remboursement aux agents d'exécution alors appliqué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

q) Le Fonds applique les dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/188) sur la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale, ainsi que les instructions administratives complémentaires publiées sous les cotes ST/AI/285 et ST/AI/286, bien qu'il soit indiqué au paragraphe 3 du document ST/SGB/188 que cette circulaire ne s'applique pas à des fonds comme le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, dont la gestion est confiée aux chefs de secrétariat.

Note 2. Encaisse

Au 31 décembre 1983, le montant de l'encaisse était de 19 339 927 dollars. Il se décomposait comme suit :

	(En dollars des Etats-Unis)	
Montant en monnaies convertibles	16 466 779	
Montant en monnaies non convertibles	2 873 148	19 339 927

Note 3. Contributions annoncées non encore versées

Voir le tableau 2.1 ci-dessus.

Note 4. Sommes à recevoir

	Moins de six mois	De six mois à un an	Plus d'un an	Total 1983	Total 1981
Fonctionnaires	59 595	4 705	1 142	65 442	
Gouvernements	4 775	-	-	4 755	
Institutions spécialisées	69 096	-	57 222	126 318	
Divers	326 191	-	-	326 191	
Total, Sommes à recevoir	459 657	4 705	58 364	522 726	813 550

Note 5. Dû au Fonds général de l'ONU ou à recevoir du Fonds général

Il s'agit de virements interfonds correspondant à des transactions entre le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres fonds, qui se règlent normalement dans le mois qui suit.

Note 6. Sommes à payer

Fonctionnaires	84 525
Gouvernements	11 436
Institutions spécialisées	-
Vendeurs	1 295 096
Provision pour primes de rapatriement	78 778
Provision pour indemnités (appendice D au Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies)	398
Divers	998
	1 471 231

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 16 (A/32/16)) par. 131 a).

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00400 17173—August 1984—1,000